

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 526-2018

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **526-2018** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 février 2018.

Le règlement n° 526-2018 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 7^e jour de février 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier